

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis municipal No 28/18

Demande d'un crédit de CHF 225'000.- pour le remplacement d'un véhicule utilitaire à l'usage des travaux de voirie

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. PREAMBULE

La Commission, composée de M. Marc Baumgartner (président), de Mme Bettina Venezia et de MM. Louis de Bourbon Parme, Hervé Durgnat et Karim Kellou, s'est réunie le 30 août 2018.

M. Denys Chevalier, Municipal, était présent ainsi que M. Olivier Dupuis, Chef de la Voirie. La Commission les remercie pour leur disponibilité.

II. VEHICULE ACTUEL

Lors de la séance, M. Olivier Dupuis a expliqué clairement à la Commission la situation actuelle. Le véhicule qui doit être changé, un AEBI TP 98, arrive maintenant en bout de vie. Comme mentionné dans le préavis, il a été acheté il y a 14 ans, compte plus de 6000 heures de travail et 150'000 kilomètres au compteur. Il a donc bien servi. Il a été confirmé à la Commission qu'il était urgent de le changer.

Il s'agit du véhicule principal du service de la Voirie utilisé par tous les collaborateurs du service et qui sert principalement aux tâches suivantes :

- Déneigement et salage des routes en hiver,
- Entretien à la grue des containers enterrés,
- Travaux de lavage et d'arrosage sur le territoire communal,
- Transport en multi-bennes de matériaux et des déchets verts, soit environ 100 tonnes transportées chaque année à la compostière de Givrins.

Ces trois dernières années, il a déjà coûté plus de CHF 40'000.- en réparation diverses. Aujourd'hui, le sel mis sur les routes en hiver a bien attaqué le châssis du véhicule et de nouveaux frais seront inévitables.

M. Olivier Dupuis nous a fait part de sa crainte quant à sa fiabilité pour le prochain hiver, notamment pour le déneigement des routes, et nous rappelle que c'est le seul véhicule de la Commune utilisé pour ce travail d'envergure.

III. NOUVEAU VEHICULE

Le choix du nouveau véhicule s'est porté sur un « AEBI VT 450 Vario-multi ».







Ses principales caractéristiques sont :

- Dimensions: 2.20 m de large, longueur de 5.50 m et hauteur de 2.50 m pour un poids à vide d'environ 4'950 kg et pour une charge utile de 4'550 kg,
- un moteur turbo diesel de 109 cv Euro 6c avec filtre à particules et AdBlue,
- boîte à vitesse Vario (boîte automatique),
- 4 roues directionnelles,
- un multi-lift,
- une base de fixation avant VSS-B (pour lame à neige),
- fabrication suisse.

La Commission, lors de sa séance, a posé de nombreuses questions dont les principales sont énumérées ci-après :

1) Pourquoi avoir choisi ce véhicule qui est l'offre la plus chère?

Ce véhicule a convaincu à l'unanimité l'équipe de la voirie, par sa simplicité d'utilisation due à sa boîte à vitesse automatique, son rayon de braquage plus performant grâce à ses 4 roues directionnelles. De plus les accessoires de base sont nombreux et montés d'usine et les équipements actuels compatibles avec ce nouveau véhicule, sans trop de modifications vu qu'il s'agit de la même marque. De plus c'est une marque et une construction suisse.

2) Pourquoi ne pas acheter un véhicule électrique ou à gaz ?

Un tel véhicule n'existe pas à l'heure actuelle. On a besoin de beaucoup de débit hydraulique pour ce genre de véhicule que ce soit pour le déneigement, le multi-lift ou pour la boîte à vitesse. L'autonomie d'un véhicule électrique est insuffisante à l'heure actuelle vu la charge conséquente de travail. Enfin, aucun véhicule à gaz de ce type n'est disponible sur le marché.

3) Est-ce que le véhicule aurait besoin d'équipements ou d'options supplémentaires dans le futur ?

Non ce véhicule est bien équipé pour le présent et le futur.

4) Ce véhicule sera disponible quand?

Le délai de livraison depuis la confirmation de commande est d'environ 4 mois. Mais des discussions avec l'agent ont déjà eu lieu pour une éventuelle location d'un véhicule de ce genre si le besoin urgent se faisait sentir avant la livraison du nouveau.

IV. EN RESUME

La Commission a été convaincue par toutes les réponses obtenues et sur la nécessité de changer ce véhicule. Elle fait confiance au personnel du Service de la Voirie, utilisateurs quotidiens, pour savoir quelles caractéristiques techniques sont indispensables au bon déroulement de leurs tâches quotidiennes.

Cependant, la Commission regrette le manque d'anticipation de ce changement puisque le nouveau véhicule ne sera livré que début 2019, soit une saison hivernale déjà commencée. La Commune aurait pu éviter quelques coûts de réparation, non pas inutiles mais regrettables vu l'âge du véhicule et son importance pour la Commune. De plus, cela aurait permis d'avoir un véhicule opérationnel à 100% dès le début de la prochaine période hivernale.

La Commission suggère de mettre en place une planification de renouvellement des véhicules et du gros matériel à long ou moyen terme afin de planifier à temps le remplacement de ceux-ci, ce qui pourrait éviter des frais de réparation sur des véhicules destinés à être changé.

V. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal no 28/18 concernant la demande d'un crédit de CHF 225'000.-

TTC, pour le remplacement d'un véhicule utilitaire à l'usage des travaux de voirie,

Lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) d'adopter le préavis municipal no 28/18 concernant la demande d'un crédit de CHF 225'000.- TTC, pour le remplacement d'un véhicule utilitaire à l'usage des travaux
 - de voirie,
- 2) d'accorder un crédit de CHF 225'000.- TTC, pour le remplacement d'un véhicule utilitaire à l'usage des travaux de voirie,
- de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18, al. 7 du Règlement du Conseil communal,

4)

d'amortir ce montant sur une période de quinze ans par un prélèvement au compte 9281.100 « fonds de renouvellement machines et véhicules » de CHF 148'541.15 en 2019 et d'un quatorzième du solde chaque année dès 2020.

Prangins, le 11 septembre 2018

La Commission:

Marc Baumgartner, président

Louis de Bourbon Parme

Karim Kellou

Bettina Venezia

Hervé Durgnat